

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 1^{er} mars 2016 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Demande de soutien financier – Réseau muséal du Bas-Saint-Laurent;
- 4- Édifice de La Matanie – Octroi de mandats de services professionnels et soumission par voie d'invitations écrites;
- 5- Autorisation paiement – facture Telecon – Déménagement de la fibre optique à Saint-Jean-de-Cherbourg;
- 6- Autorisation paiement – facture IT Cloud.ca – Backup en ligne (200 Go) 2016-2017;
- 7- Autorisation paiement – factures Azimut (# 6721, 6800, 6801, 6802, 6803);
- 8- Autorisation paiement – facture PG Solutions – Transformation données du bâtiment résidentiel de la modernisation;
- 9- Embauche au poste de Technicien(ne) en génie civil;
- 10- Affichage poste de technicien(ne) en évaluation foncière;
- 11- Demande de stage non rémunéré dans le cadre d'un projet de maîtrise en développement régional;
- 12- Plan de formation 2016 des inspecteurs en bâtiments;
- 13- Autorisation formation "Analyse et validation des prévisions financières", les 8 et 9 mars 2016 à Montréal;
- 14- Colloque 2016 de l'Association forestière des deux rives "Une foresterie de gens et de forêts", le 17 mars 2016 à Québec;
- 15- Colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 27, 28 et 29 avril 2016 à Québec;
- 16- Tourisme – Contribution à une activité de réseautage;
- 17- SANAM :
 - 17.1 Demande d'aide financière au MIDI;
 - 17.2 Renouvellement de l'entente de partenariat;
- 18- Amendement à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

- 19- Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) de La Matanie;
 - 20- SOPFIM – Désignation des membres votants en prévision de l'AGA des membres;
 - 21- Jeux des aînés – villes hôtes;
 - 22- Varia;
 - 23- Période de questions;
 - 24- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 126-03-16

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant au *Varia* en laissant celui-ci ouvert :

- a) « Disposition d'actifs ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 127-03-16

ÉDIFICE DE LA MATANIE – OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS ET SOUMISSION PAR VOIE D'INVITATIONS ÉCRITES

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction* obligent les employeurs à inspecter les immeubles anciens afin de détecter la présence de calorifuge et de flocage contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit l'obligation de faire produire un rapport et des analyses;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà reçu des demandes en lien avec cette problématique de ses locataires (Desjardins);

CONSIDÉRANT QUE dans ses prévisions budgétaires 2016, la MRC a réservé un montant 7 000 \$ pour se conformer, sous la base d'un estimé produit par *Jean Dallaire, architectes*, en 2015;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, l'Édifice de La Matanie a fait l'objet d'une inspection du service de sécurité incendie de la ville de Matane et qu'en 2014 et 2015, les non-conformités mineures ont été corrigées;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, la firme *Jean Dallaire, architectes*, a réalisé des plans et des estimés liés aux correctifs nécessitant des travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE sous la base des mandats donnés à ladite firme, la MRC a réservé, dans ses prévisions budgétaires 2016, un montant de 31 240 \$ pour la mise aux normes de l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la MRC a réservé un montant de 10 000 \$ pour la réalisation de divers travaux de réparation et que selon des estimés préparés en 2015, cette somme permet de corriger la fissuration des murs et le délamination des portes de la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la réalisation des actions suivantes :

- Mandater *Jean Dallaire, architectes*, pour la réalisation de l'expertise et la rédaction du rapport en lien avec la présence d'amiante dans l'Édifice de La Matanie et autoriser la réalisation des tests de laboratoire requis;
- Mandater *Jean Dallaire, architectes*, pour la réalisation des devis pour soumission liés aux travaux de mise aux normes incendie et, s'il y a lieu, le service de génie civil pour le volet ingénierie;
- Profiter de la réalisation de travaux de mise aux normes, pour effectuer les correctifs esthétiques à la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice;
- Autoriser la réalisation de demandes de soumission par voie d'invitations écrites auprès d'au moins deux entreprises de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 128-03-16

AUTORISATION PAIEMENT – TELECON – DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT la résolution numéro 367-08-15 mandant *Telecon* pour le déménagement de la fibre optique à Saint-Jean-de-Cherbourg, le tout conditionnel à l'accord préalable, par résolution, de la municipalité et la confirmation du remboursement des frais à la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2015-09-128 du Conseil de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT la facture #652690 de *Telecon* pour la réalisation du mandat, au montant de 12 020,00 \$, incluant les frais d'ingénierie plus 15 % de frais d'administration, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #652690 à *Telecon* pour la réalisation du mandat de déménagement de la fibre optique à Saint-Jean-de-Cherbourg, au montant de 13 820,00 \$, incluant les frais d'ingénierie plus 15 % de frais d'administration et les taxes applicables;

DE refacturer à la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg pour un montant total de 13 820,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 129-03-16

AUTORISATION PAIEMENT – IT CLOUD.CA – SAUVEGARDE EN LIGNE DES RÉSEAUX INFORMATIQUES (200 GO) 2016-2017

CONSIDÉRANT la facture #126480 de *IT Cloud.ca* pour la sauvegarde en ligne des réseaux informatiques de la MRC (200 Go) 2016-2017, au montant de 899,40 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #126480 à *IT Cloud.ca* pour la sauvegarde en ligne des réseaux informatiques de la MRC, au montant de 1 034,09 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 130-03-16

AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.

CONSIDÉRANT QUE les factures de Groupe de géomatique Azimut inc en lien avec la gestion des matrices graphiques modernisées, et de consultation du cadastre en territoire rénové et en territoire non-rénové :

- #6721 – entretien et frais d'utilisation annuel des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques (GOMatrice) et du cadastre (GOcadastre) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, au montant de 11 020,00 \$ avant les taxes;
- #6800 – licence (GODOssier) pour la gestion des renseignements descriptifs des terrains agricoles, boisés et généraux, au montant de 10 950,24 \$ avant les taxes;
- #6801 – entretien et les frais d'utilisation annuel (GODOssier), au montant de 1 430,04 \$ avant les taxes;
- #6802 – licence (GORôle) pour la conversion des fichiers d'extraction du rôle d'évaluation foncière de format XML, au montant de 4 950,00 \$ avant les taxes;
- #6803 – entretien et les frais d'utilisation annuel GORôle, au montant de 1 044,79 \$ avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le soutien technique sera facturé au taux horaire de 110 \$ selon l'utilisation réelle;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont répartis entre les municipalités des MRC de La Matanie sauf Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre de l'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement des factures #6721, 6800, 6801, 6802 et 6803 de Groupe de géomatique Azimut inc. concernant l'entretien et les frais d'utilisation annuels des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques et du cadastre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ainsi que l'installation de deux licences (GODOssier et GORôle) et leur frais d'entretien et d'utilisation annuels, pour un montant total de 29 395,07 \$ plus les taxes applicables, soit une somme de 33 796,99 \$;

QUE le montant sera réparti entre les deux MRC selon les modalités prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 131-03-16

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – PG SOLUTIONS INC. – TRANSFORMATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE LA MODERNISATION

CONSIDÉRANT QUE la facture # STD25945 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel pour la modernisation des rôles d'évaluation pour les municipalités de Les Méchins, Saint-René-de-Matane, Saint-Léandre et le territoire non-organisé Rivière-Bonjour au montant de 4 287,50 \$ plus les taxes applicables, pour un total de 1 715 dossiers;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents reliés à la démarche de modernisation des rôles sont refacturés aux municipalités au coût de 2,50 \$ par dossier, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture # STD25945 de PG Solutions inc. pour la transformation des données du bâtiment résidentiel pour la modernisation des rôles d'évaluation pour les municipalités de Les Méchins (708 dossiers), Saint-René-de-Matane (632 dossiers), Saint-Léandre (231 dossiers) et le territoire non-organisé Rivière-Bonjour (144 dossiers), au montant de 4 929,56 \$, incluant les taxes, lequel sera refacturé aux municipalités selon leur nombre respectif de dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 132-03-16

EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÔME LIZOTTE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT le processus d'affichage à l'interne et à l'externe d'un poste de technicien(ne) en génie civil jusqu'au 12 février 2016;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Jérôme Lizotte au poste de technicien en génie civil, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison, classe II, échelon 1 de la convention collective en vigueur;

QUE monsieur Jérôme Lizotte entrera en fonction à titre d'employé régulier temps complet, à compter du 7 mars 2016 et sera assujéti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 133-03-16

AFFICHAGE – POSTE DE TECHNICIEN(NE) EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la confirmation du départ à la retraite en 2016 de monsieur Pierre Simard et la nécessité de prévoir son remplacement au poste de technicien en évaluation foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'affichage d'un poste de technicien(ne) en évaluation foncière, classe II, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine;

QUE le comité administratif participe au processus de recrutement afin de combler le poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 134-03-16

DEMANDE DE STAGE NON RÉMUNÉRÉ DANS LE CADRE D'UN PROJET DE MAÎTRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Veillette, candidate à la maîtrise en développement régional et ayant une formation en sociologie, sollicite un stage non rémunéré pour documenter les enjeux spécifiques aux facteurs de résilience des entrepreneurs agricoles et des communautés dans notre MRC;

CONSIDÉRANT QU'elle s'intéresse aux facteurs psychosociaux, tels que les effets de l'isolement ou l'endettement sur les agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE dans son volet « Accompagnement » le projet de stratégie de développement agricole de la MRC de La Matanie reconnaît l'enjeu de l'isolement et de la détresse psychologique des agriculteurs et que l'une des actions projetées consiste à évaluer la pertinence d'un service de travailleur de rang;

CONSIDÉRANT QUE le projet de recherche proposée permettrait de documenter cet aspect en tenant compte de la réalité particulière de notre MRC;

CONSIDÉRANT QU'en 2016, la MRC a réservé un montant destiné à la mise en œuvre de la stratégie agricole qui permettrait de supporter la réalisation d'un stage (ex. frais de bureau et de déplacement);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation d'un stage non rémunéré, à l'automne 2016, par madame Annie Veillette, candidate à la maîtrise en développement régional à l'Université du Québec à Rimouski;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à partir du budget destiné à la mise en œuvre de la stratégie agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 135-03-16

AUTORISATION DE FORMATIONS 2016 POUR LE PERSONNEL DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT les formations pour l'année 2016 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

CONSIDÉRANT l'intérêt du personnel du service de l'aménagement et de l'urbanisme à participer à certaines formations en lien avec leur travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les formations suivantes :

- MM. Yvan Lajoie et Daniel Charette – « Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) », le 20 septembre 2016 à Québec;
- M^{me} Laurie Savard – « Congrès annuel de la COMBEQ », les 28 et 29 avril 2016 à Rivière-du-Loup;
- M. Matthieu Déborbe – « Les mystères du lotissement et des avis de motion », le 29 octobre 2016 à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscriptions ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, à même le budget de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 136-03-16

AUTORISATION FORMATION « ANALYSE ET VALIDATION DES PRÉVISIONS FINANCIÈRES », LES 8 ET 9 MARS 2016 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la formation « Analyse et validation des prévisions financières » offerte gratuitement par la FTQ, en partenariat avec la FQM, aux professionnels œuvrant en soutien et en financement d'entreprise dans toute MRC et tout organisme gestionnaire d'un fonds local de solidarité (FLS) Fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT la demande de madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, à participer à cette formations en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Hamy Mama à la formation « Analyse et validation des prévisions financières », offerte gratuitement, les 8 et 9 mars 2016 à Montréal et la mise à profit du déplacement pour une rencontre avec le directeur général du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) et Chantier Québec dans le cadre de la planification du Forum du 22 avril 2016;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 137-03-16

COLLOQUE 2016 DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DES DEUX RIVES « UNE FORESTERIE DE GENS ET DE FORÊTS », LE 17 MARS 2016 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le colloque 2016 de l'Association forestière des deux rives (AF2R) le 17 mars 2016 à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC, à participer à ce colloque en lien avec son travail et la recommandation favorable du directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière de la MRC de La Matanie, à participer au colloque 2016 de l'Association forestière des deux rives (AF2R) le 17 mars 2016 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, au montant de 95 \$ par personne non membre, ainsi que le remboursement sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives, des frais d'hébergement et de repas et advenant la non disponibilité d'un véhicule de la MRC, des frais de déplacements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 138-03-16

COLLOQUE PRINTEMPS 2016 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) LES 28 ET 29 AVRIL ET RENCONTRE AVEC LA FQM LE 27 AVRIL 2016, À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Colloque du printemps 2016 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 28 et 29 avril 2016 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE la FQM profitera de la tenue du colloque pour organiser une rencontre avec les DG des MRC à Québec le 27 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 459,90 \$, incluant les taxes, les frais de formation, les pourboires, les déjeuners, dîners et le souper du 28 avril, pour la participation de madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, au Colloque du printemps 2016 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) et rencontre avec la FQM qui auront lieu les 27, 28 et 29 avril 2016 à Québec, d'autoriser les frais d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de déplacements sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 139-03-16

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À UNE ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE POUR LES ENTREPRISES ET ORGANISMES TOURISTIQUES DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table tourisme de La Matanie d'organiser une activité de réseautage sous forme de 5 à 7 en entreprise pour permettre aux intervenants du milieu de se connaître et d'échanger davantage;

CONSIDÉRANT QU'en vue de favoriser les échanges et le maillage d'une vingtaine d'entreprises invitées, il est prévu d'offrir une première consommation et quelques bouchées aux personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce rassemblement permettra aussi de faire connaître les orientations de la MRC en matière de tourisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une contribution financière maximale de 500 \$ pour l'activité de réseautage de l'industrie touristique de La Matanie, financé par le volet développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 140-03-16

SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)

CONSIDÉRANT le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander la reconduction de l'entente de financement Mobilisation-Diversité et la conclusion d'une entente entre le Ministère et la MRC d'une durée de douze mois;

CONSIDÉRANT QUE le montant qui devrait être versé à la MRC dans le cadre de ce programme est de l'ordre de 16 560 \$ et l'obligation pour les MRC de contribuer financièrement à la même hauteur ou plus que le MIDI;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont informés par la directrice générale de la volonté des partenaires de poursuivre le projet, de même que de la confirmation de la contribution financière du Cégep pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la responsabilité du projet présenté;

QUE la MRC de La Matanie est en règle avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne autorisée à transmettre la demande d'aide financière dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité et à signer avec le gouvernement du Québec tout document officiel concernant ledit projet;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, représente l'organisation pour l'application de l'entente et la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141-03-16

SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – AUTORISATION SIGNATURE – CONTRAT DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu de signer un protocole d'entente pour SANAM qui permet un service cohérent et adapté aux besoins locaux concernant l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établira l'offre de services, les attentes et les engagements monétaires et non-monétaires des partenaires et contiendra une clause à l'effet que l'entente et le service sont conditionnels à l'obtention du financement par les bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie agit à titre de fiduciaire de SANAM et d'employeur de madame Catherine Berger, chargée de projet;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec madame Catherine Berger se termine le 28 février 2016, alors que le financement est assuré jusqu'au 31 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le prolongement du contrat de travail de madame Catherine Berger comme chargée de projet pour le « Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie » entre le 29 février et le 31 mars 2016;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement du contrat de travail de madame Catherine Berger comme chargée de projet pour le « Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie » (SANAM) à compter du 1^{er} avril 2016, et ce, pour un mandat d'un (1) an conditionnellement au financement des bailleurs de fonds;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est mandatée pour établir le contrat de travail et signer pour et au nom de la MRC de La Matanie;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de la lettre d'entente entre la MRC, le SCFP section locale 4602 et la chargée de projet SANAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 142-03-16

SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) est issu de la concertation de plusieurs partenaires dont la MRC de La Matanie, le Cégep de Matane, le Centre local d'emploi de Matane, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane, la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM), la ville de Matane, Emploi-Services et le Carrefour Jeunesse-Emploi (CJE) région Matane;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires ont convenu de renouveler un protocole d'entente pour SANAM qui permet un service cohérent et adapté aux besoins locaux concernant l'attractivité, l'accueil et la rétention des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établira l'offre de services, les attentes et les engagements monétaires et non-monétaires des partenaires et contiendra une clause à l'effet que l'entente et le service sont conditionnels à l'obtention du financement par les bailleurs de fonds;

CONSIDÉRANT la prévision du montage financier 2016 pour le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie » :

Revenus	Monétaires	Non-monétaires
MRC	15 000,00 \$	1 754,27 \$
MIDI/Réussir l'intégration	4 200,00 \$	- \$
MIDI/Mobilisation-Diversité	16 560,00 \$	- \$
Emploi-Québec	5 000,00 \$	- \$
SADC région Matane	3 000,00 \$	- \$
Cégep de Matane	10 950,00 \$	4 050,00 \$
CSMM	1 000,00 \$	- \$
Ville de Matane	- \$	1 000,00 \$
Emploi-Services	- \$	Estimation à venir - \$
CJE	- \$	Estimation à venir - \$
Autres revenus	2 765,58 \$	- \$
Total des revenus	58 475,58 \$	6 804,27 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte que la MRC soit partenaire et fiduciaire pour le « Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie » et autorise la signature d'une entente de partenariat à cet effet;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est mandatée pour signer ladite entente de partenariat pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143-03-16

AMENDEMENT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 432-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie acceptant d'être désignée à titre de responsable de l'administration de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la décision du MFFP à l'effet que les sommes non engagées et non dépensées du Programme de développement régional et forestier (PDRF) pour l'année financière 2015-2016 seraient versées aux délégués;

CONSIDÉRANT l'amendement à l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région du Bas-Saint-Laurent afin d'attribuer aux délégués la somme résiduelle de 26 244 \$ pour l'année financière 2015-2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Amendement à l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans la région du Bas-Saint-Laurent afin d'attribuer aux délégués la somme résiduelle de 26 244 \$ pour l'année financière 2015-2016;

QUE le préfet, monsieur André Morin, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, ledit amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144-03-16

GÉNIE FORESTIER – PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX FORESTIERS (PDMF) DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 29 novembre 1999, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie assume la gestion déléguée des terres publiques intramunicipales (TPI) de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre la ministre des Ressources naturelles et la MRC de La Matanie déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les TPI pour une période allant du 10 décembre 2013 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a adopté, le 25 juin 2014, le règlement numéro 261-2014 constituant un fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC et faire dudit fonds un outil de développement socio-économique pour l'ensemble de son territoire à vocation forestière;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement numéro 261-2014 prévoit les détails relatifs aux allocations d'aide financière par le Fonds;

CONSIDÉRANT la mise en place du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) en 2015, le dépliant explicatif Guide du promoteur ainsi que le formulaire de demande d'aide financière du PDMF préparés par le service de génie forestier;

CONSIDÉRANT QUE pour 2016, un montant de 20 000 \$ serait réservé pour soutenir des projets susceptibles de permettre aux milieux ruraux d'utiliser la forêt pour accroître leur vitalité sociale et économique dans le cadre d'un appel de projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise un appel de projets pour l'année 2016 dans le cadre du Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) de La Matanie et réserve à ces fins un montant de 20 000 \$;

QUE les projets devront être soumis avant le 15 avril 2016 à midi;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, informe les municipalités et diffuse l'information en lien avec le Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) par communiqué et sur le site Internet de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 145-03-16

JEUX DES AÎNÉS – MRC/MUNICIPALITÉS HÔTESSES DE 2017 À 2024

CONSIDÉRANT la tenue des Jeux des aînés depuis de nombreuses années et la tradition que chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent, à tour de rôle, en soit l'hôtesse et contribue financièrement (10 000 \$) à l'organisation desdits jeux lorsqu'ils sont tenus dans une municipalité de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC en collaboration avec les municipalités hôtesse ont été visitées, comme en témoigne le tableau suivant :

Année	Municipalité	MRC
2009	Rimouski	MRC de Rimouski-Neigette
2010	Matane	MRC de La Matanie
2011	Dégelis	MRC de Témiscouata
2012	Rivière-du-Loup	MRC de Rivière-du-Loup
2013	Saint-Pascal	MRC de Kamouraska
2014	Mont-Joli	MRC de la Mitis
2015	Sayabec	MRC de La Matapédia
2016	Trois-Pistoles	MRC Les Basques

CONSIDÉRANT QUE lors de la tenue de la Table des préfets du 22 janvier 2016, il a été convenu que chaque MRC devrait faire connaître son choix pour recevoir les Jeux entre 2017 et 2024 et ainsi établir le calendrier pour les prochains huit ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande que la MRC de La Matanie, soit l'hôtesse en 2017 ou en 2018 et que cette information soit transmise à la Table des préfets pour permettre l'élaboration du prochain calendrier pour la tenue des Jeux des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

RÉSOLUTION 146-03-16

AUTORISATION DE DISPOSER DE MATÉRIEL DÉSUET

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se départir de matériel informatique désuet ou défectueux à recycler, par exemples, ordinateurs, interrupteur, écran brisé, batterie UPS, le tout selon la liste en date du 1^{er} mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions ont été prises pour éliminer les données qui étaient contenues dans les divers équipements;

CONSIDÉRANT QUE ce matériel désuet ou défectueux sera acheminé à l'Écocentre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale, ou la personne que celle-ci pourra désigner à ces fins, à procéder à la disposition du matériel désuet à l'Écocentre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 147-03-16

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 14 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*